

ASSEMBLÉE NATIONALE

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 429

présenté par

Mme Janvier, Mme Pitollat, Mme Rossi, Mme Bureau-Bonnard, M. Kokouendo, Mme Sarles,
M. Cabaré, M. Templier, M. Ardouin, M. Barbier, M. Alauzet, M. Claireaux et Mme Tiegna

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.